

## L'ENDETTEMENT ÉTUDIANT EST À LA HAUSSE

La hausse des frais de scolarité a entraîné une augmentation importante de l'endettement que tous les étudiants trainent avec eux au moment d'entrer sur le marché du travail. Les statistiques démontrent que le fardeau de la dette continue de s'accroître :

- En moyenne, cela prend un peu plus de sept ans à un diplômé postsecondaire pour rembourser ses prêts étudiants
- L'endettement moyen d'un étudiant au moment de l'obtention de son diplôme est passé de 17 000 \$ en 2005 à tout juste 27 000 \$ en 2011

## CONCLUSION

La bourse des frais de scolarité en Ontario aura des répercussions limitées sur l'accessibilité de plusieurs étudiants à l'éducation postsecondaire. Les hausses constantes des frais de scolarité non réglementés seront un obstacle important à l'éducation postsecondaire pour plusieurs personnes en Ontario.

## RECOMMANDATION D'OSSTF/FEESO

OSSTF/FEESO recommande que les frais de scolarité soient abaissés afin de rendre accessible l'éducation postsecondaire à tous les étudiants potentiels. On peut obtenir une diminution générale des frais de scolarité grâce aux plus de 400 millions de dollars déjà indiqués et à des économies réalisées en simplifiant le processus administratif complexe d'obtention des prêts et bourses par les étudiants. Une plus grande accessibilité à l'éducation postsecondaire améliorera notre rendement économique au 21<sup>e</sup> siècle.

Pour de plus amples renseignements,  
composez le 416-751-8300 ou le 1-800-267-7867  
ou visitez [www.osstf.on.ca/contact](http://www.osstf.on.ca/contact)



FRAIS DE  
SCOLARITÉ



L'ÉDUCATION SOUS  
LA LOUPE

01 | MARS 2012

## CONTEXTE

En Ontario, les frais de scolarité dans les établissements postsecondaires ont augmenté considérablement depuis 1998, soit à partir du moment où les frais de scolarité des programmes professionnels ont été déréglementés. Cela s'est traduit par une augmentation soutenue du fardeau financier que doivent supporter les étudiants et les familles, notamment le niveau d'endettement des étudiants alors que les diplômés tentent d'entrer sur le marché du travail.

OSSTF/FEESO continuera de travailler avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités pour rendre l'éducation postsecondaire accessible et à la portée de tous les étudiants potentiels. C'est en raison de notre attachement profond aux principes d'équité que nous sommes préoccupés par la hausse des frais de scolarité et par la mise en place récente du programme de bourses.

La bourse des frais de scolarité en Ontario a été lancée en janvier 2012 et elle offre une réduction de 30 % des frais de scolarité à un nombre limité d'étudiants des collèges et des universités. Toutefois, des restrictions quant à l'admissibilité à cette bourse entraîneront un plus grand écart au niveau de l'accessibilité à l'éducation postsecondaire pour plusieurs Ontariens.

- OSSTF/FEESO est d'avis que des frais de scolarité plus bas amélioreront l'accessibilité à l'éducation postsecondaire pour tous les étudiants ontariens, ce qui se traduira par une main-d'œuvre mieux éduquée, un endettement plus bas des étudiants et un niveau de vie plus élevé pour tous les citoyens de notre province

## LES FRAIS DE SCOLARITÉ ONT AUGMENTÉ PLUS RAPIDEMENT QUE L'INFLATION

Les statistiques démontrent que les frais de scolarité aux programmes postsecondaires en Ontario ont augmenté considérablement au cours des dernières années et que ces hausses sont supérieures au taux d'inflation.

- Depuis l'année scolaire 2007-2008, les frais de scolarité moyens en Ontario ont augmenté de 19 %; l'inflation n'était que de 5 %
- Depuis 1990, les frais de scolarité et les frais obligatoires en Ontario pour l'éducation postsecondaire se sont accrus de 240 %

La hausse rapide des frais de scolarité et la stagnation relative du revenu moyen du ménage ont engendré un endettement plus élevé des étudiants et des pressions financières plus grandes sur les familles.

## LA BOURSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ EN ONTARIO EST TROP RESTRICTIVE

La bourse des frais de scolarité semble bien inspirée, mais elle comporte des restrictions qui excluront les étudiants qui en ont le plus besoin. Avec ces restrictions et d'autres limitations en vertu de la bourse, les personnes suivantes NE sont PAS admissibles à la bourse des frais de scolarité :

- Étudiants à temps partiel
- Étudiants de deuxième grade, comme un programme professionnel
- Étudiants qui vivent seuls et qui ne sont pas à la charge de leurs parents

- Étudiants adultes qui ont terminé leurs études secondaires depuis plus de cinq ans

Ces restrictions seules rendent difficile l'accès à une éducation postsecondaire pour plusieurs Ontariens et ce, pour des raisons financières.

## ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

Les frais de scolarité élevés rendent difficile l'accès à des possibilités d'éducation postsecondaire pour ceux qui ont un faible revenu. Les personnes qui souhaitent améliorer leur formation scolaire en vue d'être plus compétitives sur le marché du travail doivent faire plusieurs sacrifices afin de fréquenter le collège ou l'université. Les étudiants adultes et les plus jeunes qui doivent vivre seuls sont grandement désavantagés sur le plan financier lorsque vient le temps de pouvoir accéder aux établissements postsecondaires.

- Le programme de bourse des frais de scolarité de l'Ontario n'améliorera pas l'accès global à l'éducation postsecondaire
- La plupart des parents monoparentaux ne sont pas admissibles à la bourse
- Les statistiques démontrent que les Autochtones sont plus enclins à faire des études postsecondaires en tant qu'étudiants adultes comparativement à la moyenne nationale

Par conséquent, ces groupes de personnes qui semblent avoir le plus de difficulté à accéder à l'éducation postsecondaire continueront d'être désavantagés malgré la mise en place du programme de bourses des frais de scolarité en Ontario.

## LE PROCESSUS D'AIDE FINANCIÈRE EST TROP COMPLEXE ET CONTRAIGNANT

Le système actuel de demande d'aide financière pour l'éducation postsecondaire est complexe et lourd pour plusieurs personnes. De plus, il comporte de nombreuses restrictions quant à l'admissibilité au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO). Nombre de ces restrictions s'appliquent aussi au programme de bourse de frais de scolarité de l'Ontario.

- Elles empêchent les étudiants d'obtenir de l'aide financière pour l'éducation postsecondaire, surtout pour ceux qui en ont le plus besoin
- Les réductions récentes et les restrictions additionnelles à d'autres programmes de bourses aux étudiants continueront d'exercer des pressions financières sur ceux qui souhaitent poursuivre des études supérieures

